



Usufruit et accord des propriétaires pour bail comercial

Par chantou27, le 29/04/2015 à 13:38

Bonjour,

Dans le cadre de l'usufruit, suite à une succession, un usufruitier ne peut pas faire un bail commercial, sans l'accord des propriétaires

(je suis usufruitière et suis également propriétaire pour 1 quart)

les autres propriétaires ne donnant pas leur accord (dans un soucis de nuire uniquement)
mon notaire me conseil d'aller au tribunal pour que le président m'accorde un droit offciel...
quand pensez vous ? est ce que cela est fait régulièrement et est ce que c'est accepté fréquemment ?

le fait d'aller au tribunal contre eux me gêne beaucoup..

n'y a t'il pas une autre solution

merci pour la réponse

cdt